

Mission Création & Internet

Patrick ZELNIK, Jacques TOUBON, Guillaume CERUTTI

Paris, le 15 septembre 2009

16 SEP. 2009

6070

Monsieur le Président,

Le ministre de la culture et de la communication nous a confié une mission de concertation, de réflexion et de proposition destinée à se traduire, très rapidement, en mesures concrètes pour améliorer l'offre légale de contenus culturels sur Internet et la rémunération des artistes et de tous ceux qui concourent à la création de ces œuvres. Vous trouverez ci-joint notre lettre de mission.

Nous souhaitons fonder nos travaux sur une concertation aussi large que possible avec les consommateurs, les acteurs de la création, les industries culturelles et leurs représentants.

A cet effet, nous souhaiterions vivement que vous puissiez, **d'ici le 28 septembre** prochain, nous adresser votre analyse, en l'articulant autour des réponses aux questions suivantes :

- 1) **Comment répondre aux attentes des internautes en matière de développement de l'offre culturelle légale sur Internet (notamment musique, cinéma, livre et presse) ?**
- 2) **Dans les domaines qui vous concernent plus particulièrement, quelles sont les contraintes et les problématiques émergentes en matière de diffusion sur Internet (évolution technologique, financement, etc.) ?**
- 3) **Comment favoriser le développement des offres culturelles légales sur Internet ?**
- 4) **Comment garantir la diversité de ces offres et assurer l'émergence de nouveaux talents ?**
- 5) **Quelles actions incitatives les pouvoirs publics peuvent-ils mettre en œuvre dans ces domaines ?**
- 6) **Quels sont les modèles possibles de financement des industries culturelles ?**
- 7) **Comment assurer une juste rémunération des artistes et des producteurs de contenus culturels ?**
- 8) **Quelles sont les bonnes pratiques en vigueur en France ou à l'étranger qui peuvent servir d'exemple ou de référence dans ces domaines ?**
- 9) **Tout autre point que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la mission.**

.../...

Le document que vous préparerez devra être adressé par messagerie électronique à nicolas.colin@igf.finances.gouv.fr ou, à défaut, par courrier à l'adresse suivante :

Mission « Création et Internet »
Direction du développement des médias
69, rue de Varenne – 75007 PARIS

Les réponses que vous apporterez serviront à éclairer les réflexions de la mission, qui, sauf souhait explicite de votre part, en fera un traitement confidentiel.

Sur le fondement de cette première consultation écrite, nous procéderons ensuite à des audits sélectives dont les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

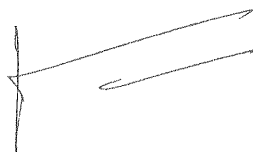
Par ailleurs, nous vous indiquons qu'une équipe de rapporteurs, coordonnée par Nicolas Colin, inspecteur des finances (nicolas.colin@igf.finances.gouv.fr), nous assiste dans notre mission. Elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. Nicolas Colin est également susceptible de prendre contact avec vous afin de recueillir des éléments techniques nécessaires à l'avancement de notre travail, et nous vous remercions par avance de lui réserver un bon accueil.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre sincère considération.

Patrick Zelnik



Jacques Toubon



Guillaume Cerutti



Liberté Égalité Fraternité
République Française

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

11 AOUT 2009

Monsieur Patrick ZELNIK
Président d'Impala
Président-directeur général de Naïve
9, rue Victor Massé
75009 Paris

CC/459

Monsieur le Président,

Avec les accords signés, le 23 novembre 2007, en présence du Président de la République, 47 organisations représentant les créateurs et les entreprises de l'audiovisuel, du cinéma, de la musique et des services de communication au public en ligne sont parvenues à dégager des solutions communes en vue de résoudre la question du piratage des contenus culturels. Ces accords ont été traduits dans notre droit par la loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, complétée par le projet de loi relatif à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet, récemment adopté par le Parlement.

Ce dispositif, qui suscite l'intérêt au-delà de nos frontières, contribuera à réduire l'obstacle que la concurrence déloyale née du piratage oppose au développement de nouveaux modèles économiques de production et de diffusion des œuvres, profitables aussi bien pour leurs promoteurs que pour les consommateurs, permettant le renouvellement de la diversité culturelle et la rémunération de l'ensemble des parties prenantes au processus de création : auteurs, artistes interprètes, compositeurs, éditeurs, producteurs, distributeurs et diffuseurs. Il constituait, de ce fait, un préalable nécessaire, mais non suffisant, pour faire d'Internet le vecteur privilégié de la diffusion des contenus culturels.

Le moment est donc venu d'ouvrir la seconde phase du processus de concertation « Création et Internet », déjà illustré par les accords de l'Élysée. Il convient en effet, après la définition d'un environnement juridique plus sûr, que les consommateurs et les acteurs de la création puissent en tirer pleinement les bénéfices.

Votre expérience professionnelle dans le domaine de la production et de la diffusion des biens culturels, votre engagement en faveur de la diversité de l'offre, ainsi que la hauteur de vues que vous avez manifestée à l'occasion de vos prises de position dans le débat public, français et européen, vous désignent à mes yeux pour mener une mission de concertation, de réflexion et de proposition destinée à se traduire, très rapidement, en mesures concrètes pour améliorer l'offre légale de contenus culturels sur Internet et la rémunération de tous ceux qui concourent à la création de ces œuvres.

Vous coordonnerez cette mission qui sera également confiée à Jacques Toubon, conseiller d'État, ancien ministre de la Culture et de la Communication et président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, et à Guillaume Cerutti, inspecteur général des finances, ancien directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et président de Sotheby's France. Des rapporteurs de votre choix vous assisteront dans votre tâche. Vous procéderez à l'audition de toutes les personnes qui, en France et à l'étranger, vous sembleraient utiles à son succès.

Le premier thème que je souhaite voir abordé est celui de l'attractivité de l'offre légale de contenus culturels grâce à l'amélioration de sa richesse, de sa diversité, de sa souplesse d'utilisation et de son coût. Dans ce cadre, devraient notamment être envisagées les mesures de nature à favoriser un accès aux marchés et une meilleure exposition pour toutes les productions, notamment celles des petites et moyennes entreprises, ainsi que les moyens de faciliter la circulation des œuvres et la libération des droits sur celles-ci, enfin, un juste prix pour les consommateurs. Vous formulerez également des propositions sur les outils – par exemple en matière de crédit, ou de fonds propres – qui pourraient faciliter l'adaptation des entreprises des industries culturelles à la nouvelle donne économique et technologique issue de la révolution numérique.

Le second thème est celui de la rémunération des acteurs de la création, du financement de celle-ci et du partage de la valeur, notamment des ressources dégagées par les nouveaux modèles économiques. Devraient notamment être abordées, à cette occasion, la question des retombées, pour les artistes, des offres forfaitaires proposées par les fournisseurs d'accès à Internet, mais également celle des nouvelles formes de rémunération susceptibles d'être définies au bénéfice des créateurs et des producteurs de contenus culturels.

Je souhaite que vous puissiez tirer parti des réflexions déjà menées, au-delà du seul cadre français, à l'occasion des Arènes européennes de l'indépendance et du premier Forum d'Avignon. Par voie de conséquence vos propositions pourraient donner lieu, non seulement à une mise en œuvre par des mesures nationales, mais également à une contribution au Livre Vert de la Commission européenne sur les industries culturelles et créatives. Vos analyses et propositions seraient utilement éclairées par une présentation des solutions mises en œuvre ou envisagées chez nos principaux partenaires, dans l'Union européenne ou au-delà.

Vous disposerez, pour l'accomplissement de votre mission, de l'appui de mon cabinet, de l'ensemble des services de mon ministère et plus particulièrement de la Direction du développement des médias et du Centre national de la cinématographie. Vous veillerez, par ailleurs, à associer à cette démarche le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ainsi que le secrétariat d'État au développement de l'Économie numérique.

Je souhaite disposer des résultats de vos travaux, que je présenterai au Président de la République et au Premier ministre, avant le 15 novembre prochain.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric MITTERRAND